

Original : anglais
Novembre 2002

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE
SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE
PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION**

Paris, 18 - 20 novembre 2002

(Extrait du rapport de la réunion de la Commission du Code zoosanitaire international de l'OIE,
novembre-décembre 2002)

Le Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production a tenu sa première réunion au siège de l'OIE du 18 au 20 novembre 2002.

La liste des membres du Groupe de travail de l'OIE et des autres participants à la réunion figure à l'annexe I. L'ordre du jour adopté figure à l'annexe II. Le Dr A. McKenzie a été nommé président du Groupe de travail.

Le Dr B. Vallat, Directeur général de l'OIE, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe de travail et les a remerciés d'avoir bien voulu apporter à nouveau leur soutien au nouveau domaine d'action de l'OIE lié à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production. Le Dr Vallat a précisé que le mandat de l'OIE sur ce sujet incluait l'instauration d'une coopération avec les autres organisations normatives, tant pour éviter l'application de normes contradictoires que pour combler toute lacune qui pourrait émaner des normes actuellement en vigueur. Il a expliqué que l'initiative de création ou de révision des projets de normes de l'OIE pouvait émaner soit des experts de l'Office soit d'autres organisations (notamment la Commission du Codex Alimentarius [CCA]), et que ces projets ne pouvaient acquérir le statut de normes de l'OIE qu'après leur examen et adoption par le Comité international de l'OIE.

Le Dr Vallat a souligné que le Groupe de travail devait se mettre d'accord sur une liste de tâches prioritaires, afin de permettre à plusieurs Groupes ad hoc, ou experts, de traiter certaines questions importantes dès que possible. Il a indiqué qu'il convenait de présenter au Comité international un état d'avancement des travaux lors de la Session générale de 2003. De même, il a précisé que la réalisation précoce d'avancées dans ce domaine d'action témoignerait des effets bénéfiques de l'instauration d'une coopération entre organisations assumant des responsabilités dans les domaines de la santé animale, des zoonoses et de la sécurité sanitaire des aliments.

Champ d'action

Le Groupe de travail a pris acte du fait que son rôle, tel que défini dans les résolutions et recommandations découlant de la Session générale de 2002, consistait à assurer la coordination des activités de l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production et de conseiller le Directeur général de l'OIE et la Commission du Code zoosanitaire international à ce sujet. Par ailleurs, il a précisé que les travaux de l'OIE liés à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production avaient pour objectif de « réduire les risques alimentaires pour la santé humaine en évitant, éliminant ou maîtrisant les dangers imputables aux animaux avant l'abattage des animaux et la première transformation des produits d'origine animale ».

Annexe XXIII (suite)

Le Groupe de travail, dans le cadre de sa mission de coordination, s'efforcera de veiller à ce que les besoins de transparence et de concertation avec les partenaires soient satisfaits, que des équipes pluridisciplinaires soient sollicitées de manière appropriée et que les Administrations vétérinaires et l'OIE adoptent un cadre général de gestion des risques et de modélisation de l'exposition aux dangers couvrant toute la chaîne alimentaire.

Parmi les différents rôles qu'il assume, au niveau technique, dans le cadre de son assistance à l'OIE, le Groupe de travail a identifié celui visant à établir et/ou renforcer, tant sur le plan formel que sur le plan informel, les relations avec les agences internationales concernées, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi qu'avec les organisations placées sous leur tutelle (notamment la Commission du Codex Alimentarius), et les groupes d'experts pertinents en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production.

Modus operandi

Le Groupe de travail a pris acte du fait que les termes de référence comportaient les points suivants :

1. examiner tous les dangers d'origine alimentaire liés aux animaux avant leur abattage et la première transformation de leurs produits ;
2. se concentrer sur les mesures de sécurité sanitaire des aliments applicables au niveau de la ferme ;
3. examiner les mesures de sécurité sanitaire des aliments applicables à d'autres niveaux, par exemple, pendant le transport des animaux et lors du prélèvement des animaux sauvages destinés à l'alimentation humaine ;
4. fixer des critères et priorités qui tiennent compte des priorités mondiales en matière de sécurité sanitaire des aliments ainsi que des programmes de travail en cours des organisations internationales concernées, en particulier la Commission du Codex Alimentarius ;
5. tenir compte des normes de sécurité sanitaire des aliments existantes et en cours de discussion par les organisations internationales concernées, en particulier la Commission du Codex Alimentarius ;
6. appuyer le travail des Commissions spécialisées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production ;
7. conseiller le Directeur général de l'OIE pour la mise en œuvre des stratégies de l'OIE en :
 - a) constituant des Groupes ad hoc et en leur confiant des tâches spécifiques,
 - b) faisant le lien, au niveau technique, avec la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OMS,
 - c) examinant le travail accompli par l'OIE pour faire en sorte que la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production, assurée avant l'abattage des animaux, s'intègre dans les activités des Commissions spécialisées et des Groupes ad hoc,
 - d) fournissant des données techniques pour la révision des critères de notification des maladies de l'OIE,
 - e) améliorant la communication, le partage de l'information et la consultation dans les domaines précités.

Relations avec les Groupes ad hoc

Le Groupe de travail a abordé le sujet de ses relations avec les Groupes ad hoc et les experts désignés pour traiter de questions spécifiques liées à la sécurité sanitaire des aliments. Il a été convenu que les intérêts de l'OIE seraient mieux servis par le Groupe de travail si celui-ci fournissait des conseils au Directeur général de l'OIE sur la composition des futurs groupes ad hoc ainsi que sur leurs termes de référence, et intervenait en qualité de groupe de pilotage.

Le Groupe de travail a recommandé que les contributions des Groupes ad hoc et des experts soient diffusées par voie électronique aux membres du Groupe de travail pour commentaires et approbation, avant d'être inscrites à l'ordre du jour de la réunion suivante de la Commission du Code. Le résultat de leurs travaux, préalablement soumis à l'approbation de la Commission du Code, serait incorporé dans le rapport de cette Commission qui serait ensuite diffusé aux Pays Membres de l'OIE.

Relations avec la Commission du Codex Alimentarius

Le Groupe de travail a souligné que l'OIE avait besoin de travailler en étroite coopération avec la Commission du Codex Alimentarius, organisation intergouvernementale responsable des travaux de normalisation ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments. Il a précisé que cette coopération était nécessaire afin de minimiser toute duplication, d'éviter toute lacune et de s'assurer d'une utilisation très efficace de l'expertise mise à disposition. Cette coopération peut revêtir la forme d'un soutien technique apporté, par le biais de Groupes ad hoc d'experts et de Groupes spéciaux, dans le processus d'élaboration ou de révision d'une norme de l'autre organisation ou, le cas échéant, dans le processus d'élaboration conjointe de normes et textes y afférents, en recourant aux procédures mises au point pour l'OIE par le présent Groupe de travail, qui font l'objet d'un consensus entre les deux organisations.

Le Groupe de travail a mis en exergue le fait que l'OIE était entré dans une nouvelle phase d'accords formels avec l'OMS et la FAO, et estimé qu'il convenait qu'un accord spécifique soit conclu avec la Commission du Codex Alimentarius afin de formaliser les relations de travail précitées. Cet accord fixerait les critères selon lesquels il serait déterminé si des normes conjointes doivent être mises au point ou si une reconnaissance mutuelle doit s'appliquer aux normes pertinentes adoptées par l'une ou l'autre des deux organisations.

Relations avec les autres partenaires ou parties prenantes

Afin de s'assurer de la mise en œuvre pertinente du processus consultatif et du principe de transparence dans les travaux de l'OIE relatifs à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production, le Groupe de travail a recommandé qu'à différents stades appropriés de la discussion menée sur des questions spécifiques, l'OIE recherche la contribution d'autres partenaires ou parties prenantes, notamment dans le cadre de l'organisation de réunions publiques.

Le Groupe de travail a recommandé que l'OIE élabore un protocole pour atteindre cet objectif.

Contribution multidisciplinaire

Considérant le vaste champ d'action et l'impact potentiel des questions considérées et afin de garantir l'obtention de résultats pratiques et à fondement scientifique, le Groupe de travail, dans le cadre de ses activités et lors de la constitution des groupes ad hoc, recherchera la participation d'intervenants issus d'un large éventail de disciplines scientifiques pertinentes.

Priorités dans l'approche des dangers imputables aux animaux ayant un impact sur la santé publique

Le Groupe de travail a relevé le besoin que la Commission du Codex Alimentarius et l'OIE examinent de concert leurs normes en vigueur à l'heure actuelle et identifient toute éventuelle lacune et tout éventuel domaine de duplication. Il a également recommandé de rechercher l'avis du public pour réviser les résultats de cet examen.

Le Groupe de travail a identifié les sujets d'intérêt suivants pour conduire cet examen :

1. Questions horizontales couvertes ou en cours de discussion par les deux organisations :
 - analyse de risque
 - surveillance et suivi continu
 - traçabilité
 - équivalence
 - évaluation des Services vétérinaires/Autorités compétentes
 - procédures de dépistage, d'inspection et de certification.
2. Zoonoses qui ne sont pas visées actuellement dans le *Code zoosanitaire international* de manière appropriée :
 - tuberculose
 - brucellose
 - cysticercoses
 - trichinellose.
3. Zoonoses qui n'affectent pas toujours les animaux :
 - campylobactériose
 - salmonellose
 - listériose
 - conséquences de la présence d'*Escherichia coli* entérotoxigénique.

Annexe XXIII (suite)

4) Textes de la Commission du Codex Alimentarius abordant des sujets d'intérêt commun

- projet de code d'usages pour l'hygiène de la viande et de la volaille ;
- principes généraux pour l'hygiène alimentaire ;
- code d'usages pour le lait et les produits laitiers ;
- projet de code d'usages pour l'alimentation animale ;
- usage des médicaments vétérinaires ;
- projet de code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche ;
- projet de code d'usages pour l'aquaculture.

Le Groupe de travail a identifié le besoin de s'atteler immédiatement à la mise à jour des chapitres du *Code zoosanitaire international* portant sur la tuberculose et la brucellose (et, sous réserve des ressources appropriées, les cysticercoses) afin de traiter plus en profondeur les divers aspects de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production.

Le Groupe de travail a identifié le besoin de mettre au point des procédures pour l'élaboration, l'adoption et la publication de normes conjointes (le cas échéant), pour la reconnaissance mutuelle des normes adoptées par l'autre organisation et pour l'établissement de liens entre les normes traitant de domaines connexes. Le Groupe de travail a considéré que les travaux menés actuellement par la Commission du Codex Alimentarius sur les principes généraux sur l'hygiène de la viande et de la volaille fourniraient l'opportunité d'évaluer les options susmentionnées et identifier les stratégies adéquates.

Programme de travail pour 2003

Le Groupe de travail a recommandé que le programme de travail pour 2003 comprenne les volets suivants :

- examen, mené conjointement par la Commission du Codex Alimentarius et l'OIE, des normes actuellement en vigueur dans les deux organisations, et identification de toute éventuelle lacune et tout éventuel domaine de duplication ;
- définition par ordre de priorité des travaux à caractère normatif à entreprendre tels qu'ils ont été identifiés lors du processus d'examen précité ;
- préparation d'une stratégie de communication, incluant l'organisation d'une réunion ouverte au grand public, afin de partager la nouvelle stratégie de coopération et les activités du Groupe de travail ;
- établissement de procédures pour l'élaboration de normes communes ou de normes interdépendantes couvrant des domaines connexes, en s'appuyant, à titre d'exemple, sur les travaux menés à l'heure actuelle par la Commission du Codex Alimentarius sur les principes généraux pour l'hygiène de la viande et de la volaille ;
- recours à une expertise multidisciplinaire, mise à jour des chapitres actuels du *Code zoosanitaire international* portant sur la brucellose et la tuberculose (et, sous réserve des ressources appropriées, les cysticercoses) pour approcher de manière plus détaillée la gestion du risque dans le cadre de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production.

En ce qui concerne la brucellose et la tuberculose (et les cysticercoses), les Groupes ad hoc doivent traiter de l'ensemble des souches pathogènes des organismes responsables des maladies précitées affectant les animaux qui revêtent de l'importance pour la santé animale ou la sécurité sanitaire des aliments, et examiner les options de gestion du risque lié aux animaux vivants, au matériel génétique et à toutes les marchandises d'origine animale. Durant leurs travaux, les Groupes ad hoc doivent tenir compte des normes et textes existant à la Commission du Codex Alimentarius, et des informations disponibles sur les maladies provoquées par les aliments et toute autre information apparentée.

Autres sujets présentant un intérêt

Le Groupe de travail a discuté des sujets suivants qui sont susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour de son futur programme de travail et dont l'examen peut tirer profit d'une approche coordonnée :

Annexe XXIII (suite)

- développement de la sensibilisation des éleveurs et des vétérinaires au thème de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production ;
- antibiorésistance ;
- élaboration d'un code sur « les bonnes pratiques d'élevage » ;
- animaux issus de la biotechnologie moderne.

Stratégie de communication

Considérant que la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production était un domaine d'action nouveau pour l'OIE et impliquait l'instauration de nouvelles relations de travail avec la Commission du Codex Alimentarius, le Groupe de travail a estimé que les Pays Membres de l'OIE devaient être tenus informés de l'état d'avancement des travaux. Ce sujet sera abordé en détail lors de la présentation des activités du Groupe de travail durant la Session générale de 2003.

Questions diverses

Le Groupe de travail a débattu du nouveau portail international disponible sur l'Internet, dédié à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé des animaux et des plantes mis au point par la FAO. Il a recommandé que l'OIE déploie tous ses efforts pour garantir une approche coordonnée d'intégration de l'information émanant de toutes les sources pertinentes pour le bénéfice du large éventail des partenaires souhaitant faire usage de cette information.

Prochaine réunion

Le Groupe de travail a convenu que sa prochaine réunion serait organisée du 8 au 10 juillet 2003 à Rome (Italie).

.../Annexes

**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE
SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE
PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION**

Paris, 18 - 20 novembre 2002

Liste des participants

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT

Mr Thomas Billy

Président
Codex Alimentarius Commission
FSIS/USDA
14th Streets and Independence Av. S.W.
Room 331-E, Whitten Building
Washington, D.C. 20250
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
E-mail: tom.billy@usda.gov
Tel: (202) 720 70 25
Fax: (202) 690 08 20

Dr Isabelle Chmitelin

Directrice générale adjointe
Direction générale de l'alimentation
Ministère de l'agriculture et de la pêche
251, rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15
FRANCE
E-mail:
isabelle.chmitelin@agriculture.gouv.fr
Tel: (33-1) 49 55 81 77
Fax: (33-1) 49 55 55 91

Dr Hélène Coulibaly (absent)

Directrice de l'Alimentation et de la
Qualité
Ministère de l'agriculture et des
ressources animales
Cité administrative
Tour C 11ème étage
BPV 84
COTE D'IVOIRE
E-mail: daq@africaonline.co.ci
Tel: (225) 20 21 89 72
Fax: (225) 20 21 90 71

Dr Pavlos Economides

Member of the OIE Administrative
Commission
Secretary General of the OIE Regional
Commission for the Middle East
Aesop 35 Aglantzia
Nicosia 2113
CHYPRE
E-mail: pavlos_economides@hotmail.com
Tel: (357-22) 33 23 66 /
(357-99) 62 88 42
Fax: (357-22) 33 28 03

Dr Andrew McKenzie

Executive Director
New Zealand Food Safety Authority
68-86 Jervois Quay
PO Box 2835
Wellington
NOUVELLE-ZELANDE
Tel. 64 4 463 2500
Fax 64 4 463 2501
Mobile 64 21 430 187
Email andrew.mckenzie@nzfsa.govt.nz

Mr Alan Randell

Secretary, Codex Alimentarius
Commission
FAO/WHO Food Standards Programme,
Rome
ITALIE
Tel: +39(06)5705.4390
Fax: +39(06)5705.4593
Email: alan.randell@fao.org
Internet:
<http://www.codexalimentarius.net>

AUTRE PARTICIPANT

Dr. A. Thiermann

*Président de la Commission du
Code zoosanitaire international*
12, rue de Prony
75017 Paris
E-mail: alexthiermann@compuserve.com
Tel.: (331) 44 15 18 69
Fax: (331) 42 67 09 87

BUREAU CENTRAL DE L'OIE

Dr B. Vallat

Directeur général
12, rue de Prony
75017 Paris
FRANCE
Tel: 33 - (0)1 44 15 18 88
Fax: 33 - (0)1 42 67 09 87
E-mail: oie@oie.int

Dr D. Wilson

Chef
Service du commerce international
Tel.: 33 (0)1 44.15.18.80
Fax: 33 (0)1 42.67.09.87
E-mail: d.wilson@oie.int

Dr H. Kamakawa

Chargé de mission
Service du commerce international
Tel.: 33 (0)1 44.15.18.92
Fax: 33 (0)1 42.67.09.87
E-mail: h.kamakawa@oie.int

**RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE
SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE
PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION**

Paris, 18 - 20 novembre 2002

Ordre du jour

1. Introduction

- Thèmes de discussion abordés lors de la Session générale
- Autres thèmes de discussion pertinents

2. État d'avancement des travaux du Groupe de travail

- Activités des membres depuis leur réunion précédente
- Activités pertinentes du Codex

3. Projet d'élaboration des politiques et principes directeurs

4. *Modus operandi* du Groupe de travail

- Termes de référence
- Relations avec le Codex
- Relations avec les organisations non gouvernementales et les groupes industriels
- Recours à des compétences externes

5. *Code zoosanitaire international* de l'OIE

- Texte introductif
- Examen des chapitres actuels pertinents
- Nouveaux dangers

6. Plan d'action pour 2003 : priorités et ressources

7. Stratégie de communication

8. Questions diverses

9. Prochaine réunion
